

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 16 JANVIER 2017, À 20 H

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Félicitations à monsieur Dominique Ducharme
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 19 décembre 2016
 - 4.2 Séance spéciale du 19 décembre 2016
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Avis de motion – règlement numéro 1170-2017 – travaux de réfection des infrastructures et pavage sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées
 - 5.3 Avis de motion – règlement numéro 1171-2017 – ajustement à la suite de nouvelles modalités de remboursement de la TVQ
 - 5.4 Aménagement des locaux – futur hôtel de ville (132, boulevard Antonio-Barrette) – soumissions – adjudication
 - 5.5 Programme d'assurances de l'Union des municipalités du Québec – renouvellement
 - 5.6 Entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec et Gaz Métro – adhésion
 - 5.7 Fédération canadienne des municipalités – adhésion – renouvellement
 - 5.8 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – adhésion – renouvellement
 - 5.9 Table régionale de l'économie sociale de Lanaudière – Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises locales et collectives
 - 5.10 Roy Laporte, avocats – honoraires
 - 5.11 F.D.M. Design – recommandation de paiement
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Bris de glace préventif – ECO Technologies ltée – mandat
 - 6.2 Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines – adhésion – renouvellement
 - 6.3 Travaux de laboratoire – Les Services exp inc. – honoraires
 - 6.4 Beaudoin Hurens – honoraires divers projets
 - 6.5 Prudent – mise à jour du plan de mesures d'urgence – honoraires
- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS**
 - 7.1 Adoption finale – règlement numéro 1162-2016 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005 (secteur de la route 131 entre le boulevard Antonio-Barrette et le rang de la Deuxième-Chaloupe)

- 7.2 Adoption finale – règlement numéro 1140-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – thermopompe, plan de zonage et étalage
- 7.3 Corporation des officiers municipaux agréés du Québec – adhésion – renouvellement
- 7.4 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – adhésion – renouvellement

- 8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
- 8.1 Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Lanaudière – partenariat
- 8.2 Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies – activité de financement – autorisation
- 8.3 Municipalité de Saint-Charles-Borromée – projet OPTILAB – demande de moratoire sur le territoire lanaudois – appui
- 8.4 CREVALE – *Journées de la persévérance scolaire 2017* – Municipalité première de classe 2017 – adhésion

- 9. ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 9.1 Adoption – règlement numéro 691-2-2016 concernant la fourniture, la distribution, l'économie et la tarification de l'eau potable

- 10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE**
- 10.1 Recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie – journée familiale hivernale – Opération frisson – autorisation
- 10.2 Centre multisport de Lanaudière – baseball – tarification 2017
- 10.3 Programmation de loisirs – hiver 2017 – modifications
- 10.4 Programmation de loisirs – printemps 2017
- 10.5 Patinoires extérieures – entretien – embauches – modifications
- 10.6 Club de patinage artistique « Les étoiles d'argent » – inscriptions 2016-2017 – recommandation de paiement
- 10.7 Association de soccer Le laser – inscriptions 2016-2017 – recommandation de paiement

- 11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS**
- 11.1 Recommandation de la Commission du développement culturel et des communications – contribution au projet « 20 ans d'enregistrements musicaux à Notre-Dame-des-Prairies »
- 11.2 Centre culturel de Joliette – équipement technique – location
- 11.3 Radio M103,5 FM – diffusion publicitaire – offre
- 11.4 Les Arts et la Ville – adhésion – renouvellement
- 11.5 Tourisme Lanaudière – adhésion – renouvellement

- 12. AUTRES SUJETS**

- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

Madame Suzanne Dauphin, mairesse suppléante
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

Monsieur Alain Larue, le maire

Participent également à cette séance, mesdames Marie-Andrée Breault et Sylvie Malo, respectivement directrice générale et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante Suzanne Dauphin ouvre la séance à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-01-2017

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

2.1 Félicitations à monsieur Dominique Ducharme

02-01-2017

ATTENDU QUE monsieur Dominique Ducharme, Prairiquois d'origine, était entraîneur-chef de l'Équipe Canada junior au Championnat du monde de hockey junior 2016;

ATTENDU QUE l'Équipe Canada junior a remporté la médaille d'argent lors de ce tournoi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies félicitent chaudement monsieur Dominique Ducharme pour avoir su diriger l'Équipe Canada junior avec excellence et d'avoir remporté la médaille d'argent;

QU'ils lui demandent de transmettre leurs compliments à tous les membres de l'Équipe Canada junior pour s'être dévoués de façon remarquable.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise au conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 19 décembre 2016

03-01-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2016 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

4.2 Séance spéciale du 19 décembre 2016

04-01-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 19 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 19 décembre 2016 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

05-01-2017

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 19 décembre 2016 au 16 janvier 2017 inclusivement et totalisant une somme de 437 133,99 \$.

5.2 Avis de motion – règlement numéro 1170-2017 – travaux de réfection des infrastructures et pavage sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées

06-01-2017

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1170-2017 décrétant les travaux de réfection complète de la structure de rue, de la chaussée, des bordures de béton et à l'ajout d'un trottoir pour le segment sud-est de l'avenue des Champs-Élysées, incluant, à l'intérieur de ce même segment, la réfection d'un segment du réseau sanitaire.

5.3 Avis de motion – règlement numéro 1171-2017 – ajustement à la suite de nouvelles modalités de remboursement de la TVQ

07-01-2017

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1171-2017 aux fins de décréter un emprunt pour ajustement des modalités de remboursement de la TVQ.

08-01-2017

5.4 Aménagement des locaux – futur hôtel de ville (132, boulevard Antonio-Barrette) – soumissions – adjudication

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à l'aménagement des locaux du futur hôtel de ville (132, boulevard Antonio-Barrette);

ATTENDU QUE huit soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 22 décembre 2016, à savoir :

Entreprises Ricbo inc.	543 900,00 \$
Construction Marc Arbour enr.	587 004,54 \$
Construction Hébert & Hébert inc.	630 000,00 \$
Gilles Malo inc.	649 088,00 \$
Bernard Malo inc.	656 950,00 \$
Construction Julien Dalpé inc.	664 957,00 \$
Construction J. Michel inc.	685 991,00 \$
Les Entreprises Christian Arbour inc.	697 669,00 \$

ATTENDU QUE monsieur Jocelyn Thomas Laporte, ingénieur de Arcand Laporte Klimpt, a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 22 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'adjuger à Construction Marc Arbour enr. le contrat pour l'aménagement des locaux du futur hôtel de ville (132, boulevard Antonio-Barrette), ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 587 004,54 \$;

D'autoriser monsieur Alain Larue, maire, et/ou en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

09-01-2017

5.5 Programme d'assurances de l'Union des municipalités du Québec – renouvellement

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE renouveler la police d'assurance aux fins de la protection de la réputation et de la vie privée des élus et élues et hauts fonctionnaires de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies via le regroupement des municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec pour la période effective du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017;

DE payer à Aon Parizeau inc. les primes exigibles totalisant 1 236,71 \$.

10-01-2017

5.6 Entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec et Gaz Métro – adhésion

ATTENDU QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

ATTENDU QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q., c. R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

ATTENDU QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

ATTENDU QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

ATTENDU QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

ATTENDU QUE, le 15 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ (CA) a entériné le principe et les conditions de l'entente;

ATTENDU QU'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par le CA de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ ainsi qu'à Gaz Métro.

5.7 Fédération canadienne des municipalités – adhésion – renouvellement

11-01-2017

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Fédération canadienne des municipalités pour 2017-2018 et d'acquitter la cotisation de 1 884,91 \$ s'y rapportant.

**5.8 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) –
adhésion – renouvellement**

12-01-2017

ATTENDU QUE mesdames Sylvie Malo et Marie-Andrée Breault, respectivement greffière et directrice générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, sont membres de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et qu'il y a lieu d'acquitter la cotisation qui est afférente à leur adhésion pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE payer à l'Association des directeurs municipaux du Québec les cotisations totalisant une somme de 868 \$, taxes en sus.

**5.9 Table régionale de l'économie sociale de Lanaudière –
Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des
entreprises locales et collectives**

13-01-2017

ATTENDU QUE la Table régionale de l'économie sociale de Lanaudière (TRESL) milite depuis 2012 auprès des villes, députés, ministères et autres organisations publiques et parapubliques pour que les entreprises d'économie sociale soient incluses dans nos habitudes d'approvisionnement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer la TRESL dans sa mission et de joindre le mouvement en signant la déclaration d'engagement à l'achat public auprès, non seulement des entreprises collectives, mais également des entreprises locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, la déclaration suivante :

**DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À L'ACHAT PUBLIC AUPRÈS DES
ENTREPRISES LOCALES ET COLLECTIVES**

Les entreprises locales

- Sont des entreprises au service des collectivités locales, des territoires et de leurs habitants, notamment les entreprises établies sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies. Elles interviennent dans plusieurs domaines d'activité, notamment et de façon non limitative, en aménagement, logement, transport, tourisme, loisirs, culture, énergie, gestion des matières résiduelles, etc.

Les entreprises collectives

- Sont mises en place pour répondre aux besoins des populations locales, sont ancrées dans leur milieu et contribuent au dynamisme des communautés dans une perspective de développement durable;
- Ont un apport socioéconomique de par leur contribution, entre autres, à la création d'emplois, à la lutte contre la pauvreté, à l'inclusion sociale, à la persévérance scolaire, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'intégration des personnes immigrantes;

- Participent au maintien et au développement de l'offre de biens et services de proximité, et ce, en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires;
- Favorisent le développement de l'entrepreneuriat local, l'émergence de nouvelles structures organisationnelles et l'innovation sociale.

Les organismes publics et municipaux

- Sont engagés dans la démarche gouvernementale en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires et contribuent, notamment au moyen de leur approvisionnement en biens et en services, à l'essor des communautés;
- Ont la possibilité et la capacité d'instaurer un mouvement en faveur de l'achat public auprès des entreprises locales et collectives dans le respect des accords intergouvernementaux en matière de marché publics et des règles en vigueur en matière d'octroi de contrats.

DÉCLARATION

RECONNAISSANT l'apport socioéconomique des entreprises locales et collectives au dynamisme des territoires

Et

ACCEPTANT de participer au développement de l'achat public auprès de ces entreprises,

La Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage, dans le respect des normes et des règles en matière d'octroi de contrats publics et municipaux, à s'approvisionner davantage en biens et en services provenant de l'économie sociale.

5.10 Roy Laporte, avocats – honoraires

14-01-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy Laporte inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE payer à Roy Laporte inc. avocats, les honoraires professionnels totalisant 1 147,45 \$, soit :

Facture numéro 19549 – convention collective 2016	1 014,08 \$
Facture numéro 19550 – général 2016	133,37 \$

5.11 F.D.M. Design – recommandation de paiement

15-01-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de F.D.M. Design pour la fourniture de mobilier et d'accessoires destinés à la Résidence des Prairies, et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE payer à F.D.M. Design la somme de 16 708,23 \$, taxes en sus, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1054-2013 et 1065-2013.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

16-01-2017

6.1 Bris de glace préventif – ECO Technologies Itée – mandat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, conjointement avec la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, a recours depuis plusieurs années aux services de ECO Technologies Itée pour effectuer des interventions d'urgence sur la rivière L'Assomption en période de crue printanière afin de minimiser les risques d'inondation;

ATTENDU QUE la Ville est informée qu'afin d'assurer la disponibilité des équipements requis pour effectuer le bris du couvert glacé sur la rivière, au printemps 2017, il y aurait lieu de réserver une plage calendrier avec cette firme;

ATTENDU l'offre de services déposée le 4 décembre 2014 qui est renouvelable pour la saison printanière 2017 moyennant une majoration de 3 % annuellement des taux y inscrits;

ATTENDU l'entente conclue le 10 décembre 2012 entre la Ville et la Municipalité de Saint-Charles-Borromée en ce qui a trait au partage des coûts relatifs à la surveillance, la prévision des crues et l'affaiblissement des glaces, soit 47,8 % pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE retenir les services de ECO Technologies Itée pour la saison 2017, le tout selon les termes et conditions décrits à l'offre de services du 4 décembre 2014, majorée de 3 % annuellement, laquelle prévoit les honoraires suivants pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit :

• Réservation annuelle – montant forfaitaire	7 606,65 \$
• Mobilisation, installation, démobilisation	6 338,88 \$
• Taux forfaitaire de base – bris de glace (55 heures ou moins)	15 340,21 \$
• Taux horaire – heures d'opérations supplémentaires	278,91 \$
• Taux horaire – heures « stanby »	177,49 \$

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée.

17-01-2017

6.2 Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines – adhésion – renouvellement

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) pour 2017 et d'acquitter la cotisation de 704,80 \$ s'y rapportant.

18-01-2017

6.3 Travaux de laboratoire – Les Services exp inc. – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Les Services exp inc. dans le cadre du contrôle de compaction – rue de la rivière du Domaine Asselin et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Les Services exp inc. la somme de 2 369,20 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 953-2009.

19-01-2017

6.4 Beaudoin Hurens – honoraires divers projets

ATTENDU QU'une facture d'honoraires professionnels est produite par Beaudoin Hurens dans le cadre de l'étude de relevés des passages à niveau (ferroviaire);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Beaudoin Hurens les honoraires professionnels de 10 635,19 \$.

20-01-2017

6.5 Prudent – mise à jour du plan de mesures d'urgence – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Prudent dans le cadre de la mise à jour de son plan de mesures d'urgence, et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Prudent la somme de 977,29 \$.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS

21-01-2017

7.1 Adoption finale – règlement numéro 1162-2016 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005 (secteur de la route 131 entre le boulevard Antonio-Barrette et le rang de la Deuxième-Chaloupe)

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, la version finale du règlement numéro 1162-2016 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005, tel qu'amendé, afin de :

- créer un nouveau secteur de PIIA affectant tous les terrains et les bâtiments commerciaux de la zone C-4 280
- modifier le secteur numéro 4 pour en retirer la zone C-4 280
- modifier les catégories de constructions, de terrains et de travaux assujettis relativement à l'affichage;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu cette version dudit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1162-2016 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005 (secteur de la route 131 entre le boulevard Antonio-Barrette et le rang de la Deuxième-Chaloupe), avec une modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 Adoption finale – règlement numéro 1140-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – thermopompe, plan de zonage et étalage

22-01-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, la version finale du règlement numéro 1140-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

- modifier les dispositions et normes relatives à l'empiètement de thermopompe, de climatiseur et bonbonne de gaz en cours avant et latérales;
- modifier le plan de zonage afin de rectifier un des segments formant les zones R- 237 et C-2 240 ne longeant pas la ligne des lots;
- modifier certaines dispositions relatives à l'autorisation d'étalage pour certains usages des groupes Commerce 1, Commerce 2 et Commerce 3;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu cette version dudit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1140-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – thermopompe, plan de zonage et étalage, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.3 Corporation des officiers municipaux agréés du Québec – adhésion – renouvellement

23-01-2017

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à La corporation des officiers municipaux agréés du Québec pour 2017 et d'acquitter la cotisation de 569,13 \$ s'y rapportant.

7.4 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – adhésion – renouvellement

24-01-2017

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour 2017 et d'acquitter la cotisation de 402,41 \$ s'y rapportant.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Lanaudière – partenariat

25-01-2017

ATTENDU QUE l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Lanaudière est un organisme communautaire à but non lucratif impliqué dans la région lanaudoise depuis 1971;

ATTENDU QUE l'ACEF Lanaudière a pour mission de soutenir, d'informer et de sensibiliser les personnes en matière de finances personnelles, d'utilisation du crédit, de prévention à l'endettement, de consultation budgétaire et qu'elle offre des conférences, des ateliers et des outils d'information sous la forme de pamphlet et également en ligne;

ATTENDU QUE l'ACEF, tant au niveau national qu'au niveau régional, s'adresse à différents partenaires dans le but de relancer la Fondation Nationale;

ATTENDU QUE, suite à une recommandation de la Commission de la famille et de la communauté, il y a lieu d'établir un partenariat avec l'ACEF Lanaudière afin que les familles prairiquoises puissent connaître et bénéficier des services offerts par cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat de 4 400 fascicules « Bien manger à bon compte » au coût unitaire de 1 \$ et que ceux-ci soient distribués à l'intérieur du bulletin d'information *Le Prairiquois* de mars 2017.

QU'une entente de partenariat soit établie entre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et l'ACEF Lanaudière afin que cette dernière propose un plan de visibilité à la Ville et qu'elle offre gratuitement à la population prairiquoise, quatre conférences portant sur les thèmes suivants:

- Bien manger (en mars pour le mois de la nutrition)
- Aînés et fiscalité (1er octobre pour la journée des aînés)
- Télécommunication
- Réfléchir sa retraite

QUE la contribution de la Ville à l'achat des fascicules soit dédiée exclusivement à la région lanaudoise.

8.2 Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies – activité de financement – autorisation

26-01-2017

ATTENDU QUE le Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies l'autorisation de tenir une activité de financement sur son territoire municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'autoriser le Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies à tenir une activité de financement le samedi 13 mai 2017 entre 8 et 15 heures au moyen d'un pont payant.

27-01-2017

8.3 Municipalité de Saint-Charles-Borromée – projet OPTILAB – demande de moratoire sur le territoire Lanaudois – appui

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux procède actuellement à l'implantation du projet de réorganisation des laboratoires d'hôpitaux appelé OPTILAB, à la grandeur du Québec;

ATTENDU QUE le projet OPTILAB du ministère de la Santé et des Services sociaux prévoit le transport vers le laboratoire serveur de l'hôpital de la Cité-de-la-Santé de Laval, de la majorité (70 %) des analyses de biologie médicale présentement réalisées par les laboratoires du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière;

ATTENDU QUE la population du nord de Lanaudière est actuellement desservie par le laboratoire du Centre hospitalier régional de Lanaudière et que celui-ci deviendra un laboratoire associé n'effectuant que 30 % des échantillons et analyses;

ATTENDU QUE la mise en œuvre des mesures proposées par le projet OPTILAB entraînerait la perte de services de proximité à la population ainsi que des pertes d'emplois spécialisés et du déplacement de personnel de la région de Lanaudière vers d'autres centres urbains;

ATTENDU QUE le transport d'échantillons sur de longues distances pourrait risquer d'altérer le contenu et occasionner la perte de spécimens, des retards dans les résultats d'analyses ou des reprises d'examens;

ATTENDU QU'il existe un consensus dans la population, chez les élu·es et élu·es municipaux et régionaux et les médecins spécialistes, demandant un moratoire sur le déploiement du projet afin de procéder à des travaux d'analyse et des consultations auprès des organismes et professionnels du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies demandent au gouvernement du Québec:

- de décréter un moratoire sur le déploiement du projet OPTILAB sur le territoire de Lanaudière;
- de favoriser l'implantation d'un scénario régional et le maintien de la gouvernance régionale;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, à la ministre responsable de la région de Lanaudière, madame Lise Thériault, au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, à la députée de Joliette, madame Véronique Hivon, au président-directeur général du Centre intégré

de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière, monsieur Daniel Castonguay, aux préfets des MRC de d'Autray, de Montcalm, de la Matawinie et des Moulins, au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette, monsieur Jacques Bussièrès et aux villes et municipalités de la MRC de Joliette.

8.4 CREVALE – Journées de la persévérance scolaire 2017 – Municipalité première de classe 2017 – adhésion

28-01-2017

ATTENDU QUE, malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, la région de Lanaudière se trouve parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation;

ATTENDU QU'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne, annuellement, 15 000 \$ de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc);

ATTENDU QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Ville et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec³;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre Ville a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

ATTENDU QUE le CREVALE, instance régionale de concertation en matière de persévérance et réussite scolaires reconnue dans Lanaudière, a pour mission de rassembler les adultes de divers horizons autour des jeunes pour favoriser la diplomation ou la qualification du plus grand nombre;

ATTENDU QUE les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

ATTENDU QUE la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant les enfants tôt au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

ATTENDU QUE l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre Ville. Pour ce faire, nous nous engageons à :

1. appuyer le CREVALE en faisant en sorte qu'au moins un représentant de la Ville devienne, sans frais, membre de l'organisme;
2. maintenir une certification OSER-JEUNES, qui valorise les entreprises et organisations ayant à cœur la réussite des jeunes, qu'ils en embauchent ou non;

3. accueillir des jeunes en stage d'exploration d'un jour pour nourrir leurs aspirations professionnelles et encourager leur participation citoyenne;
4. reconnaître l'importance de la lecture dans la réussite scolaire en mettant sur pied des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture destinées aux enfants de 6 ans et moins et à leurs parents à la bibliothèque municipale;
5. reconnaître l'importance de l'accompagnement parental dans la persévérance des jeunes en organisant une activité parents-enfants (enfants-en-forme, l'hiver c'est hockey, Pirouette et Cabriole, yoga avec bébé, viens jouer avec papa et yoga parent-enfant);
6. organiser d'autres activités au choix de la Ville encourageant ou mettant en lumière la persévérance des jeunes (déjeuner des élus);
7. démontrer notre adhésion aux *Journées de la persévérance scolaire*, qui auront lieu du 13 au 17 février 2017, en portant le ruban vert et blanc et en installant des affiches dans les divers édifices municipaux fréquentés par la population;
8. utiliser les outils de communication de la municipalité (babillard électronique, médias sociaux, bulletins internes et externes, site Internet, etc.) pour faire la promotion des *Journées de la persévérance scolaire*;
9. reconnaître la persévérance de jeunes du milieu lors d'une séance du conseil municipal;
10. reconnaître le travail des enseignants en publiant sur leurs outils de communication des messages de valorisation dans le cadre de la Semaine des enseignantes et enseignants, du 6 au 10 février 2017.

9. ENVIRONNEMENT ET PARCS

9.1 Adoption – règlement numéro 691-2-2016 concernant la fourniture, la distribution, l'économie et la tarification de l'eau potable

29-01-2017

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 21 novembre 2016 concernant le projet de règlement numéro 691-2-2016 amendant le règlement numéro 691-2000, tel qu'amendé, concernant la fourniture, la distribution, l'économie et la tarification de l'eau potable;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 691-2-2016 amendant le règlement numéro 691-2000, tel qu'amendé, concernant la fourniture, la distribution, l'économie et la tarification de l'eau potable;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

10.1 Recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie – journée familiale hivernale – Opération frisson – autorisation

30-01-2017

ATTENDU QUE l'activité de plein air en famille « Opération frisson » se déroulera le samedi 18 février 2017, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30, au parc des Champs-Élysées, sauf en cas de mauvaise température;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche du personnel nécessaire à la tenue de cette activité;

ATTENDU la recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QU'un budget de 1 700 \$ soit consenti pour l'organisation de l'activité « Opération frisson »;

D'embaucher quatre animateurs parmi les employés estivaux pour l'animation de cette activité;

QUE la rémunération pour ces embauches est établie au tarif étudiant.

10.2 Centre multisport de Lanaudière – baseball – tarification 2017

31-01-2017

ATTENDU QUE le Club de baseball mineur Lanaudière Nord a soumis sa tarification pour la saison de baseball 2017;

ATTENDU QUE le Club désire utiliser certaines heures de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en mars et avril prochain au Centre multisport de Lanaudière;

ATTENDU QUE la recommandation du 16 janvier 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la tarification du baseball pour la saison 2017, incluant l'utilisation du Centre multisport de Lanaudière, soit la suivante :

Catégorie(s)	Tarification
Novice	101,50 \$
Atome, moustique et pee-wee	241,50 \$
Bantam	266,50 \$
Midget	281,50 \$

QUE le baseball soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes Prairiquois et Prairiquoises qui s'y inscrivent.

32-01-2017

10.3 Programmation de loisirs – hiver 2017 – modifications

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 503-11-2016, la programmation de loisirs pour l'hiver 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une correction liée à la tarification de l'activité de tchoukball prévue à ladite programmation, ainsi qu'à celle liée à l'inscription de non résidents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE modifier la tarification de l'activité de tchoukball prévue à la programmation de loisirs – hiver 2017 comme suit :

CENTRE MULTISPORT

Enfants du primaire (6-12 ans)

ACTIVITÉ	DÉPENSES
Tchoukball (résident)	Spécialiste : Paras'cool
Début le 3 février 2017	80 \$ /part.= 80,00 \$
Min : 10	Frais d'admin 5 % = 4,00 \$
Max : 20	Total : 84,00 \$
10 semaines	

QU'il soit entendu que les non-résidents peuvent s'inscrire aux activités du Centre multisport à partir de la deuxième semaine des inscriptions et que la tarification soit alors basée sur le coût réel X 1,5.

33-01-2017

10.4 Programmation de loisirs – printemps 2017

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – printemps 2017 élaborée par le service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour le printemps 2017 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

PARENTS-ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Cardio pousse pousse	1 duo X 30 \$ = 30,00 \$	Professeur : En Corps
Début le 10 avril 2017	50 % = 29,40 \$	1 parent. X 56 \$ = 56,00 \$
8 cours	Total : 59,40 \$	Frais d'admin. 5 % = 2,80 \$
Min : 8 duos		Total : 58,80 \$
Max : 15 duos		
Initiation au kayak 8 ans et +	1 parent X 60,75 \$ = 60,75 \$	Professeur : Nerrivik Aventures
Début le 23 mai 2017	50 % = 60,63 \$	110 \$/adulte = 110,00 \$
4 cours	Total : 121,38 \$	Frais d'admin. 5 % = 5,50 \$
Min : 3 duos		TOTAL : 115,50 \$
Max : 6 duos		Total avec taxes : 121,25 \$
	1 enfant X 41,50 \$ = 41,50 \$	75 \$/enfant = 75,00 \$
	50 % = 41,34 \$	Frais d'admin. 5 % = 3,75 \$
	Total : 82,84 \$	TOTAL : 78,75 \$
		Total avec taxes : 82,68 \$

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Tennis 5-12 ans Début le 6 mai 2017 Min : 5 duos Max : 10 duos	1 duo X 38,50 \$ = 38,50 \$ 50 % = <u>38,58 \$</u> Total : 77,08 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 duo X 70 \$ = 70,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,50 \$</u> TOTAL : <u>73,50 \$</u> Total avec taxes : 77,17 \$
Yoga avec bébé 2-8 mois Début le 11 avril 2017 8 cours Min : 8 duos Max : 10 duos	8 duos X 28 \$ = 224,00 \$ 50% = <u>222,45 \$</u> Total : 446,45 \$	Professeure : Sophie Desjardins 8 h X 50,45 \$ = 403,60 \$ Frais d'admin 5% = <u>20,18 \$</u> TOTAL : <u>423,78 \$</u> Total avec taxes : 444,90 \$

ENFANTS DU PRIMAIRE

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Formation de gardiens avertis 11 ans et + JOURNÉE INTENSIVE Le 22 avril 2017 Min : 15 Max : 30	1 part. X 21,75 \$ = 21,75 \$ 50 % = <u>21,57 \$</u> Total : 43,32 \$	Professeur : Croix-Rouge canadienne 1 part. X 39,14 \$ = 39,14 \$ Frais d'admin. 5% = <u>1,96 \$</u> TOTAL : <u>41,10 \$</u> Total avec taxes : 43,15 \$
Initiation au golf 8 ans et + Début le 1 ^{er} mai 2017 Min : 6 Max : 8	1 insc. X 55,15 \$ = 55,15 \$ 50 % = <u>55,15 \$</u> Total : 110,30 \$	Professeur : Gaétan Richard 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>5,00 \$</u> TOTAL : <u>105,00 \$</u> Total avec taxes : 110,25 \$
Mini-tennis 5-8 ans Début le 6 mai 2017 Min : 5 Max : 10	1 insc. X 26,50 \$ = 26,50 \$ 50 % = <u>26,45 \$</u> Total : 52,95 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 48 \$ = 48,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,40 \$</u> TOTAL : <u>50,40 \$</u> Total avec taxes : 52,91 \$
Planche à roulettes 5-12 ans Début le 24 avril 2017 4 cours Min : 4 Max : 6	4 insc. X 45,75 \$ = 183,00 \$ 50% = <u>182,70 \$</u> Total : 365,70 \$	Professeur : Frédérick Bernier 5 h X 60 \$ = 300,00 \$ A.S. = 50,40 \$ Frais d'admin. 5% = <u>15,00 \$</u> Total : 365,40 \$
Tennis débutant-intermédiaire 9-14 ans Début le 6 mai 2017 Min : 5 Max : 10	1 insc. X 26,50 \$ = 26,50 \$ 50 % = <u>26,45 \$</u> Total : 52,95 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 48 \$ = 48,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,40 \$</u> TOTAL : <u>50,40 \$</u> Total avec taxes : 52,91 \$

ADOLESCENTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Clinique de planche à roulettes 28 avril, 5 et 12 mai 2017	Contribution de la Ville : 417,60 \$	Professeur : Frédérick Bernier 6 h X 60 \$ = 360,00 \$ A.S. = 57,60 \$ Total : 417,60 \$

ADULTES ET ADOLESCENTS*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Golf débutant/intermédiaire Début le 1 ^{er} mai 2017 Min : N/A Max : N/A	1 part. X 120,75 \$ = <u>120,75 \$</u> Total : 120,75 \$	Professeur : Gaétan Richard 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>5,00 \$</u> TOTAL : <u>105,00 \$</u> Total avec taxes : 120,75 \$

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Initiation à la photographie Début le 10 avril 2017 Min : 6 Max : 8	6 part. X 126 \$ = <u>756,00 \$</u> Total = 756,00 \$	Professeure : Renée Ledoux 12 h X 45 \$ = 540,00 \$ A.S. = 86,40 \$ Frais d'admin. 5% = <u>31,32 \$</u> TOTAL : <u>657,72 \$</u> Total avec taxes : 756,21 \$
Initiation au kayak Niveau 1 JOURNÉE INTENSIVE Début le 27 mai 2017 Min : 3 Max : 6	1 part. X 114,75 \$ = <u>114,75 \$</u> Total : 114,75 \$	Professeur : Nerrivik Aventures 1 X 95 \$ = 95,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>4,75 \$</u> TOTAL : <u>99,75 \$</u> Total avec taxes : 114,68 \$
Photographie Composition et créativité NOUVEAUTÉ Début le 23 avril 2017 Min : 6 Max : 8	6 part. X 94,50 \$ = <u>567,00 \$</u> Total = 567,00 \$	Professeure : Renée Ledoux 9 h X 45 \$ = 405,00 \$ A.S. = 64,80 \$ Frais d'admin. 5% = <u>23,49 \$</u> TOTAL : <u>493,29 \$</u> Total avec taxes : 567,16 \$
Puissance X NOUVEAUTÉ Début le 12 avril 2017 8 cours Min : 8 Max : 20	1 part. X 87\$ = <u>87,00 \$</u> Total : 87,00 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 72 \$ = 72,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,60 \$</u> TOTAL : <u>75,60 \$</u> Total avec taxes : 86,90 \$
Yoga débutant Début le 27 avril 2017 8 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 76,25 \$ = <u>610,00 \$</u> Total : 610,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 50,45 \$ = 04,50 \$ Frais d'admin. 5% = <u>25,23 \$</u> TOTAL : <u>529,73 \$</u> Total avec taxes : 609,05 \$
Yoga intermédiaire Début le 25 avril 2017 8 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 76,25 \$ = <u>610,00 \$</u> Total : 610,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 50,45 \$ = 04,50 \$ Frais d'admin. 5% = <u>25,23 \$</u> TOTAL : <u>529,73 \$</u> Total avec taxes : 609,05 \$
Zumba Début 11 avril 2017 8 cours Min : 8 Max : 20	1 part. X 87\$ = <u>87,00 \$</u> Total : 87,00 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 72 \$ = 72,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,60 \$</u> TOTAL : <u>75,60 \$</u> Total avec taxes : 86,90 \$

*50 % pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies

ADULTES SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
ABC du jardinage avec Monsieur Jardin NOUVEAUTÉ Début le 12 avril 2017 Min : 8 Max : 35	8 part. X 28,75 \$ = <u>230,00 \$</u> Total : 230,00 \$	Professeur : Monsieur Jardin 1 X 190 \$ = 190,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>9,50 \$</u> TOTAL : <u>199,50 \$</u> Total avec taxes : 229,38 \$
Aérobic 55 Début le 10 avril 2017 8 cours Min : 8 Max : 20	1 part. X 67,75 \$ = <u>67,75 \$</u> Total : 67,75 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 56 \$ = 56,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,80 \$</u> TOTAL : <u>58,80 \$</u> Total avec taxes : 67,60 \$
Circuit d'entraînement aux stations d'exercice Début le 12 avril 2017 8 cours	Contribution de la Ville : 662,25 \$	Professeur : En Corps 8 cours X 72 \$ = <u>576,00 \$</u> Total avec taxes : 662,25 \$
Danse en ligne country Début le 9 avril 2017 8 cours Min : 8 Max : 50	1 part. X 48,50 \$ = <u>48,50 \$</u> Total : 48,50 \$	Professeur : Alain Caron 1 part. X 40 \$ = 40,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,00 \$</u> TOTAL : <u>42,00 \$</u> Total avec taxes : 48,30 \$

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Danse en ligne et danse sociale Début le 9 avril 2017 8 cours Min : 8 Max : 50	1 part. X 48,50 \$ = <u>48,50 \$</u> Total : 48,50 \$	Professeur : Alain Caron 1 part. X 40 \$ = 40,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,00 \$</u> TOTAL : <u>42,00 \$</u> Total avec taxes : 48,30 \$
Marche Active Début le 14 avril 2017 8 cours	Contribution de la Ville : 662,25 \$	Professeur : En Corps 8 cours X 72 \$ <u>576,00 \$</u> Total avec taxes : 662,25 \$
Pilates Début le 12 avril 2017 8 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 59 \$ = <u>472,00 \$</u> Total : 472,00 \$	Professeure : Coralie Gougeon 8 h X 42 \$ = 336,00 \$ A.S = 53,76 \$ Frais d'admin. 5% = 19,49 \$ TOTAL : <u>409,25 \$</u> Total avec taxes : 470,55 \$
Tai Chi NOUVEAUTÉ Début le 13 avril 2017 4 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 26,25 \$ = <u>210,00 \$</u> Total : 210,00 \$	Professeur: Stéphane Baillargeon 6 h X 25 \$ = 150,00 \$ A.S = 24,00 \$ Frais d'admin. 5% = 8,70 \$ TOTAL : <u>182,70 \$</u> Total avec taxes : 210,05 \$
Yoga léger 50 ans et plus – Niveau 2 Début le 27 avril 2017 8 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 76,25 \$ = <u>610,00 \$</u> Total : 610,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 50,45 \$ = 04,50 \$ Frais d'admin. 5% = 25,23 \$ TOTAL : <u>529,73 \$</u> Total avec taxes : 609,05 \$
Yoga pré-natal Début le 25 avril 2017 8 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 76,25 \$ = <u>610,00 \$</u> Total : 610,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 10 h X 50,45 \$ = 04,50 \$ Frais d'admin. 5% = 25,23 \$ TOTAL : <u>529,73 \$</u> Total avec taxes : 609,05 \$
Yoga pré-natal Demi session Début le 25 avril 2017 4 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 38 \$ = <u>304,00 \$</u> Total : 304,00 \$	Professeure : Sophie Desjardins 5 h X 50,45 \$ = 252,25 \$ Frais d'admin. 5% = 12,61 \$ TOTAL : <u>264,86 \$</u> Total avec taxes : 304,53 \$
Zumba Gold pour femme enceinte et 50 ans et + Début le 10 avril 2017 8 cours Min : 10 Max : 30	10 part. X 72 \$ = <u>720,00 \$</u> Total : 720,00 \$	Professeure : Monika Fortin enr. 8 h X 75 \$ = 600,00 \$ Frais d'admin 5% = 30,00 \$ TOTAL : <u>630,00 \$</u> Total avec taxes : 724,35 \$

10.5 Patinoires extérieures – entretien – embauches – modifications

34-01-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a désigné, aux termes de sa résolution numéro 552-11-2016, les responsables de l'entretien des patinoires extérieures pour la saison 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le nom de la personne responsable de l'entretien des patinoires des Jonquilles et des Cormiers;

ATTENDU la note de service du 21 décembre 2016 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

DE modifier le nom de la personne responsable des patinoires des Jonquilles et des Cormiers tel que ci-après :

<u>PATINOIRES</u>	<u>RESPONSABLE ET RÉMUNÉRATION</u>
Parc des Jonquilles	Bernard Garneau 737,64 \$
Patinoire des Cormiers	Bernard Garneau 737,64 \$

35-01-2017

10.6 Club de patinage artistique « Les étoiles d'argent » – inscriptions 2016-2017 – recommandation de paiement

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique « Les étoiles d'argent » a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes Prairiquois et Prairiquoises inscrits pour la saison 2016-2017;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 7 janvier 2017, le paiement d'un total de 15 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville verse au Club de patinage artistique « Les étoiles d'argent » sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2016-2017 totalisant 19 062,86 \$.

36-01-2017

10.7 Association de soccer Le laser – inscriptions 2016-2017 – recommandation de paiement

ATTENDU QUE l'Association de soccer Le laser a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes Prairiquois et Prairiquoises inscrits pour la saison 2016-2017;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 7 janvier 2017, le paiement d'un total de 34 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville rembourse aux parents des enfants inscrits à l'Association de soccer Le laser la contribution versée sur leur inscription respective pour l'année 2016-2017 totalisant 3 634,40 \$.

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

37-01-2017

11.1 Recommandation de la Commission du développement culturel et des communications – contribution au projet « 20 ans d'enregistrements musicaux à Notre-Dame-des-Prairies »

ATTENDU QUE monsieur Ludovic Bonnier désire organiser l'événement « Un p'tit vin autour du vingt - 20 ans d'enregistrements musicaux à Notre-Dame-des-Prairies » soulignant le 20^e anniversaire du Studio du chemin 4 et rendant hommage à son fondateur et musicien, monsieur Denis Fréchette;

ATTENDU QUE monsieur Bonnier désire une contribution technique et financière de la part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QU'un protocole d'entente établissant les droits et obligations de chacune des parties liées à cet événement a été présenté auxdites parties;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE contribuer financièrement à l'événement « Un p'tit vin autour du vingt - 20 ans d'enregistrements musicaux à Notre-Dame-des-Prairies » pour un maximum de 13 000 \$ puisé à même l'enveloppe budgétaire dédiée au développement culturel 2016-2017;

D'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre monsieur Ludovic Bonnier et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement à l'organisation dudit événement qui aura lieu au carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies;

D'autoriser monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ledit protocole d'entente.

11.2 Centre culturel de Joliette – équipement technique – location

38-01-2017

ATTENDU QUE la location d'équipement technique et l'embauche de main-d'œuvre qualifiée sont nécessaires à la présentation des activités de la programmation culturelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies – hiver-printemps 2017;

ATTENDU QUE le Centre culturel de Joliette a déposé, le 21 décembre 2016, une proposition en ce sens pour le prix de 4 348,51 \$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation du 6 janvier 2017 de madame Valérie Laforest, directrice du développement culturel et des communications de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte la proposition du Centre culturel de Joliette pour fournir l'équipement technique et la main-d'œuvre qualifiée dans le cadre des événements qui seront présentés dans la programmation culturelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies de janvier à mai 2017, pour le prix de 4 348,51 \$, taxes incluses;

QUE madame Valérie Laforest soit autorisée à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

11.3 Radio M103,5 FM – diffusion publicitaire – offre

39-01-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire avoir un médium afin de publiciser ses activités, événements et informations municipales;

ATTENDU QUE le M103,5 FM a présenté une offre forfaitaire qui permettrait à la Ville d'annoncer tous les événements qu'elle souhaite sur les ondes de la radio, jusqu'à concurrence d'une valeur de 17 000 \$ en publicité;

ATTENDU la recommandation du 5 janvier 2017 de madame Valérie Laforest, directrice du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'accepter l'offre présentée par le M103.5 FM le 7 décembre 2016 afin de publiciser ou informer la population de tout ce qui concerne la Ville, pour l'année 2017, laquelle prévoit un coût mensuel de 625 \$, taxes en sus, soit 7 500 \$ annuellement, taxes en sus.

40-01-2017 **11.4 Les Arts et la Ville – adhésion – renouvellement**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à Les Arts et la Ville pour 2017 et d'acquitter la cotisation de 200 \$ s'y rapportant.

41-01-2017 **11.5 Tourisme Lanaudière – adhésion – renouvellement**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à Tourisme Lanaudière pour 2017 et d'acquitter la cotisation de 815 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

42-01-2017 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 14.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse suppléante